

Honoraires d'agence

Au 1^{er} avril 2022

Par convention à la charge du vendeur*

Montant dans la transaction	Honoraires (TTC)
< 50 000€	5 000€
> 50 000€ et < 70 000€	6 000€
> 70 000€ et < 100 000€	7 000€
> 100 000€ et < 140 000€	8 700€
> 140 000€ et < 200 000€	10 500€
> 200 000€ et < 250 000€	12 500€
> 250 000€ et < 599 000€	5%
> 599 000€	4,7%
Terrain	12%

*En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'article L 113-3 du code de la consommation et selon le type de mandat signé (précisant si les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur), les honoraires sont à la charge du vendeur (mandat de vente) ou de l'acquéreur (mandat de recherche).

L'affichage de prix s'entend honoraires d'agence inclus, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière. Ils sont calculés sur le prix net de vente. Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%. Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Honoraires location

Au 1^{er} avril 2022

Montant dans la transaction	Honoraires (TTC) à la charge du locataire et du bailleur pour chaque partie
Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail	9 € /m2
Réalisation de l'état des lieux entrée / Sortie	3 € / m2
Rédaction renouvellement de bail (à charge du bailleur)	100€

x